



Interventions des élus Unis lors du Conseil municipal du 4 février 2021

Interventions de Denis Marchetti :

Sur le budget

Mon intervention portera principalement sur la suppression des budgets participatifs. Nous avons déjà eu l'occasion de vous entendre à ce sujet lors du rapport sur le développement durable, vous êtes opposés à ce système de proposition directe de projets par les citoyens. C'est assez en ligne avec une conception historiquement bien ancrée à droite d'un exercice du pouvoir vertical, centralisé et descendant. Par ailleurs, vous opposez sans aucune raison les budgets participatifs aux mairies de quartiers, or il est tout à fait possible d'avoir les deux, cela n'a absolument rien d'incompatible et c'est d'ailleurs ce que nous avons proposé dans notre budget alternatif.

Mais il y a tout de même des choses que vous négligez avec une telle vision :

1) c'est objectivement un des seuls outils qui permet aux citoyens d'intervenir sur une question cruciale : le budget de la collectivité ; 2) il redonne aux citoyens un pouvoir d'initiative et leur offre la possibilité de mettre à l'ordre du jour des projets qui n'étaient pas des priorités de la collectivité ; 3) il transforme le rôle de l'administration, qui doit mettre son expertise à la disposition des citoyens pour approfondir, chiffrer, trouver des

solutions à des problèmes ; 4) il reconnaît et encourage l'imagination et la créativité citoyennes.

C'est tout cela que vous perdez en supprimant les budgets participatifs et c'est également pour ça que nous proposerions de les remettre en place sous la forme d'un budget participatif vert.

Je voudrais aussi insister sur une autre dimension, parce qu'en lisant le rapport de l'Observatoire des Villes vertes que vous citez dans le document, on constate que la troisième place de Metz était en bonne partie due justement à l'existence de ce budget participatif : je cite le rapport « Metz a été l'une des premières villes à proposer un budget participatif éco-citoyen [...] ; c'est en impliquant tous les habitants et en démontrant les atouts du végétal urbain que la transition pourra réussir ». Attendons de voir le futur classement, j'espère sincèrement que nous ne reculerons pas, et pourquoi pas, que nous progresserons, mais vous avez clairement et sciemment supprimé un atout de la ville dans ce domaine.

Je salue bien sûr, bien sûr, avec grand plaisir, les objectifs de plantations d'arbres, la création d'une forêt urbaine à Metz Nord, projet que nous soutenons et sur lequel nous continuerons à vous apporter tout notre concours. Mais je déplore, sincèrement, le report en budget supplémentaire de nouvelles hausses de budget pour les espaces verts et l'excuse du « plan de charge déjà bien rempli des services ». Encore une fois, on le voit, l'urgence, chez vous, est ailleurs. Vous avez fait vos arbitrages d'effectifs, dont acte, mais quand on plante plus, on a besoin de plus de jardiniers, c'est bien naturel et j'espère que les espaces verts ne tarderont plus à obtenir les moyens de fonctionnement nécessaires à leur mission.

Sur le Cinéma

Je comprends naturellement la volonté de soutenir notre cinéma de centre-ville, bien évidemment soumis à rude épreuve dans cette crise et auquel nous sommes tous extrêmement attachés. Je la comprends et je la partage pleinement, étant personnellement très attentif à ce qu'existe une offre cinématographique diversifiée. Et le dispositif prévu par la Ville pour aider des occupants de son domaine à passer le cap des confinements est par ailleurs tout à fait bienvenu.

Reste qu'il me paraît nécessaire de faire une distinction entre le Klub et l'entreprise à laquelle il appartient, Kinopolis, dont l'assise financière est naturellement tout autre. Et qu'en l'occurrence, il semble même qu'il y ait deux Kinopolis : le 1^{er} qui a donc envoyé dès le mois de mars 2020 une demande d'exonération de ses loyers au motif des conséquences désastreuses de la crise sur l'industrie du cinéma ; le 2nd qui indique dans son dernier point financier paru en octobre 2020 disposer de « 127,3 millions € de liquidités et de crédits disponibles non utilisés ». 127M€ de trésorerie, pour reboucler avec notre débat budgétaire, donc presque l'équivalent d'une année de fonctionnement de notre ville. Je cite encore le rapport : « Grâce aux mesures prises, Kinopolis dispose de ce fait de liquidités suffisantes pour faire face à cette crise pendant un moment encore. ». Encore une fois, je suis extrêmement attaché au Klub et à l'existence d'une offre cinéma en centre-ville, donc je voterai pour l'octroi de ce soutien au Klub, mais je souhaite réellement qu'il bénéficie bien au Klub lui-même et que la Ville puisse s'assurer de cela, plutôt que ce soutien serve en définitive à la trésorerie encore confortable de Kinopolis.

Sur les crèches

Cette délibération ayant, entre autres, vocation à attribuer des subventions pour des crèches associatives, je souhaitais intervenir pour relayer ici le mouvement des professionnels de la Petite Enfance, qui s'opposent à la réforme dite Taquet, du nom du Secrétaire d'Etat en charge de l'enfance et des familles.

Vous l'avez vu, des crèches ont fermé ce 2 février à l'appel du mouvement « Pas de bébés à la consigne », qui proteste contre une dégradation des conditions d'accueil des enfants, la réforme Taquet permettant aux gestionnaires de jouer sur le taux d'encadrement ou sur l'espace minimal par enfant pour réduire leurs charges.

Je souhaite donc connaître la position de la Ville aujourd'hui sur ces revendications et sur cette réforme. Quel est également le taux d'encadrement moyen actuellement dans nos établissements ? Et qu'est-il prévu de faire pour garantir son maintien à un niveau satisfaisant si la réforme aboutit ?

J'en profite pour finir par réitérer une proposition que j'ai faite lors du débat sur le développement durable. Les enfants des écoles de Metz ont déjà un menu végétarien par semaine ; il me semble qu'une réflexion devrait être ouverte pour étendre cette disposition aux crèches municipales. C'est en outre déjà le cas, justement, dans certaines crèches associatives.

Intervention de Jérémy Roques

Sur l'UEM

Monsieur le Maire, chers collègues, Nous voterons pour cette délibération. Le dispositif des CEE, mis en place en 2015, oblige en effet les fournisseurs d'énergie et les distributeurs de carburants à soutenir les consommateurs dans les investissements afin de réaliser des économies d'énergie. La Mairie investit depuis de nombreuses années dans la rénovation énergétique, elle a le droit de faire valoir ces demandes de certificats sur le marché. Nous nous félicitons de plus du partenariat avec UEM, qui possède une véritable expertise dans le domaine. Nous ne reviendrons pas sur le marché des CEE sur les entreprises qui préfèrent acheter à d'autres les certificats pour ne pas soutenir elles-mêmes les démarches de rénovation, sur le cercle non-vertueux que cela engendre. Ce système favorisant les rénovations rapides, bas-de-gamme et non complète des logements voire les entreprises de rénovation frauduleuses qui se sont multipliées ces dernières années. Aujourd'hui, je tiens à le préciser, ce n'est pas le cas d'UEM, qui est une entreprise performante qui fait souvent des choix audacieux. UEM produit trop de CEE vue ses émissions et qui en revend même sur le marché chaque année et surtout qui a une politique forte en matière de développement durable. Néanmoins, je souhaite revenir sur les actions d'UEM en matière de rénovation et d'économie d'énergie. Trois axes m'interpellent principalement. : - Premier point : La faiblesse des propositions CEE d'UEM : distributeur de l'énergie pour partie non émettrice de carbone, UEM n'est pas obligé de produire beaucoup de CEE chaque année. Résultat, je vous invite à comparer, comme je l'ai fait moi-même. Pour l'installation d'un chauffe-eau solaire par exemple, UEM vous proposera 19,34 euros d'aide quand Carrefour, par exemple, vous proposera 155 euros. Le consommateur ne s'y tromperas pas. Il en est de même sur tous les investissements avec

des aides souvent 10 fois inférieures aux aides proposées par la « concurrence ». Ne faudrait-il pas concentrer ses aides sur un nombre limité de rénovation et « être compétitif » ? - Deuxième point : L'absence d'autres soutiens aux particuliers, UEM pourrait par exemple proposer des prêts rénovation à taux zéro sur le long terme à destination des messins les plus en difficultés. Ce système est connu : ce que la rénovation vous rapporte en baisse de facture d'énergie rembourse l'emprunt réalisé auprès du distributeur d'énergie. Ceci ne nécessite pas d'investissement à perte mais d'un fond de roulement qu'UEM a en sa disposition. - Troisième point : une tertiariation trop faible du soutien d'UEM aux rénovations des particuliers : Je vous le rappelle, notre collectivité étant actionnaire majoritaire d'UEM, c'est chaque messin qui en possède une partie. Les investissements locaux de l'entreprise en matière de rénovation pourraient être utiles pour engendrer des économies d'énergie durable sur notre territoire mais également des économies financières pour les habitants de Metz. Ce qui est fait en local avec la collectivité, par cette délibération, pourrait être fait très simplement avec l'ensemble des entreprises et des particuliers à Metz.

Intervention de Charlotte Picard

Sur le Conseil des seniors

Monsieur le Maire, Chers collègues,

Je note que vous souhaitez changer le règlement intérieur du Conseil des Séniors. Pour le moment, il est composé de (je cite le document en ligne sur le site de la Mairie) :

"Le Conseil des seniors est une instance de participation citoyenne. Plus qu'un organisme consultatif, il est fortement engagé dans la démarche « Metz, Ville amies des aînés » et oeuvre à la réalisation des objectifs pour le mieux vivre ensemble dans la cité.

Les 30 membres bénévoles apportent leurs compétences et leur expérience dans trois groupes de travail : « communication », « lien social et solidarité » et « mobilité »."

Ce Conseil existe sous cette forme depuis 2015, mais était préfiguré dès 2011 à travers le dispositif "Ville pour tous". Vous me voyez ravie que vous le reconduisiez.

J'aurais préféré que nous discutions de ce point après avoir lu ensemble le rapport d'activité du Conseil, pour que les nouveaux élus messins que nous sommes, vous comme moi, ayons la même vue sur ce dispositif.

En revanche, je ne comprends pas certaines choses. Par exemple, l'intérêt de réduire la place des Seniors ? Avec votre changement de règlement intérieur vous réduisez à 20 places leurs possibilités. Je rappelle qu'après l'appel à candidature, les membres sont

choisis pour avoir une participation par quartier et paritaire, et en cas de doublons, il y a un tirage au sort. Je peux vous assurer que la représentativité de tous nos quartiers, en assurant la parité, voire une diversité des voix des Seniors, réduire d'un tiers leur représentation ne peut être une bonne idée.

De plus, vous souhaitez voir apparaître 5 représentants d'associations opérant dans le champs du vieillissement. Le vieillissement n'est pas que dépendance, il est aussi évitement de la dépendance, et il est aussi vie active bien que retraitée. Le vieillissement n'est pas uniforme et les associations sont multiples. Pouvons nous, s'il vous plaît, savoir comment ces associations seront choisies ? Et si un roulement est prévu, et comment ? Et alors, autant j'étais heureuse que vous ayez trouvé dans des cartons laissés à la Mairie ce Conseil des Seniors, autant je ne pensais pas que vous alliez encore trouver un carton de l'ère Rausch. Ce temps où des personnes dont on ne savait ce qu'elles représentaient ni pour quoi elles étaient nommées par le seul fait du Maire se retrouvaient membres de conseils divers et variés. Si je me permettais Monsieur le Maire, je vous rappellerais que Metz a une longue histoire de désamour du pouvoir central et autoritaire, qu'elle a toujours préféré les Paraiges au Duc de Lorraine, et que ces nominations y sont toujours suspectes car bien souvent inutiles. J'aimerais, alors, Monsieur le Maire, savoir si ces 5 personnes que vous nommerez seront rémunérées et connaître surtout vos critères pour les choisir, sachant qu'ils prennent la place de 5 citoyens bénévoles de plus de 60 ans. Ce faisant, le Conseil des Séniors ne sera plus une instance de participation citoyenne comme citée auparavant, mais mixte. Non pas que les 10 personnes qui remplaceront des Seniors ne soient pas en soi des citoyens, mais ils ne seront pas là en tant que tels, et ne seront même pas forcément messins.

Nous voterons contre ce point, mais plus que de voter contre, je vous invite, Monsieur le Maire à en reporter le vote et à reconsidérer ces changements. Nos citoyens Seniors engagés n'ont pas à céder un tiers de leurs sièges, quelle que soit la qualification des personnes les remplaçants.

Intervention Marina Verronneau

Parcs et jardins

Il est aujourd'hui fondamental de répondre au vœu des habitant-e-s de Metz d'avoir un accès facilité et de qualité à la nature. Cet impératif vise un triple enjeu : celui de la protection de la biodiversité, de la création de lien social et d'espaces de vie communs et joyeux, et d'une philosophie du bien-vivre et du bien-être des habitant-e-s. Cette philosophie doit cadrer l'action de la ville de Metz vers l'amélioration de la santé environnementale, et de notre santé humaine. Elle doit nous donner le courage de rompre avec la politique de l'ultra-béton, de découvrir les pavés pour laisser respirer la terre - et avec elle les animaux et, nous, les êtres humains. Elle doit nous inviter à se connecter à la nature, à renouer et mieux vivre avec elle. Le programme d'investissement devrait être l'occasion de mettre en action ce que la philosophie écologiste met en mots. Il devrait être l'occasion de répondre à la demande toujours croissante des habitant-e-s d'accéder à une parcelle d'un jardin familial pour y cultiver soi-même la terre, sans la posséder. Les habitant-e-s de Metz n'ont pas un accès égal aux parcelles mises à disposition par la Ville. L'objectif d'accueillir plus de jardinier-e-s devrait être fortement posé, il est ici absent. La ville peut continuer à créer des nouvelles parcelles, mais cela ne résoudra pas la problématique d'égalité d'accès, puisque nous vivons sur un espace dense et concentré. Il faut donc se résoudre à innover et augmenter le roulement d'occupation des parcelles. Pour y parvenir, deux voies seraient à étudier : la première est de limiter dans le temps le droit d'usage des parcelles et la seconde d'instaurer de nouveaux critères d'accès. Instaurer de nouveaux critères peut s'avérer délicat et provoquer le rejet d'une partie des habitant-e-s. Mais cela a l'avantage de permettre de faciliter l'accès de la culture de la terre à certaines personnes défavorisées, qui en auraient notamment besoin pour manger. Concernant la limitation dans le temps de l'usage d'une parcelle, certaines collectivités ont sauté le pas avec succès. C'est le cas de Montreuil, qui grâce à cette mesure, a diminué considérablement les listes d'attente. Nous pourrions également à Metz développer les liens de solidarité intergénérationnelle en offrant la possibilité aux personnes âgées, n'ayant plus la capacité d'entretenir leur jardin privé, de proposer à un-e messin-ne de venir le cultiver, le faire fleurir. Par ailleurs, en regardant le programme d'investissement, on se demande quel est le budget pour préserver et restaurer des réservoirs de biodiversité ? Voilà un objectif quasi absent de ce programme d'investissement. La biodiversité a besoin d'un peu plus que d'une enveloppe prévoyant des plantations hors-sols. Instaurer un plan de végétalisation de la ville, ne peut se faire qu'en prenant en compte les continuités écologiques terrestres et aquatiques, afin que les espèces animales et végétales puissent circuler, s'alimenter, se reproduire et se reposer. Ce programme aurait dû prévoir une

enveloppe pour expérimenter les zones en libre évolution, et développer le maraichage urbain en favorisant les prairies en zone refuge, et en étudiant les possibilités de retour à la tradition lorraine des prés-vergers (association arbres fruitiers / animaux). Ce programme d'investissement aurait dû faire le lien avec l'urgence de réduire la pollution lumineuse. La quantité de lumière émise la nuit a crû de 94% depuis les années 1990. L'éclairage urbain peut constituer une véritable barrière infranchissable au même titre que des barrières physiques, et renforce la fragmentation de l'habitat. L'éclairage artificiel renforce la vulnérabilité de certaines proies, modifie les voies de déplacement de certains oiseaux, et modifie les rythmes biologiques des animaux, ce qui augmente de manière sensible leur mortalité. La période de couvre-feu serait l'occasion d'expérimenter la modulation de l'éclairage public. Étant donné qu'une enveloppe complémentaire et spécifique aux arbres sera sollicitée, avant qu'elle nous soit présentée, nous vous incitons à considérer la plantation d'arbre, arbustes et haies le long des voies empruntées par les voitures, pour créer une protection antibruit végétale et réduire la pollution de l'air.

Intervention de Nicolas Tochet

Sur la culture

Monsieur le Maire, cher.e.s collègues,

Nous voterons bien entendu pour cette reconduction quasiment à l'identique des contributions aux deux composantes de la Cité musicale Metz. Et je brise le suspense sur les points suivants, nous voterons évidemment aussi le soutien aux festivals de la ville de Metz que sont Passages, le Livre à Metz, Hop Hop Hop.

En effet, dans cette crise sanitaire, depuis un an, ces acteurs culturels ont continué à travailler. Trop souvent en vain, hélas, faute d'une visibilité dont ils sont privés. Mais ils ont reporté, annulé, repensé, reprogrammé, tout essayé.

La Cité musicale a ainsi organisé des spectacles dès que c'était possible (nous sommes quelques-uns dans cette assemblée à nous y être croisés). Et elle a permis l'accueil de résidences quand l'organisation d'un concert devenait interdit. On oublie souvent ce travail de fond, celui de la création, qui nécessite des salles, du temps, des équipes techniques et donc des moyens. Et c'est d'ailleurs finalement naturel d'oublier ce travail, puisque c'est le travail terminé, le rendu, qui est présenté au public. Mais il s'agit bien là d'un travail essentiel. Et je crois qu'on espère tous que nous pourrions en voir les résultats, en tant que spectateurs, dans les mois qui viennent. Sans même parler du travail de médiation qui a continué, des concerts filmés et retransmis, des studios de répétitions... Il est donc heureux que notre collectivité continue à soutenir la Cité musicale, qui aura été loin d'être une institution "à l'arrêt" malgré la crise que nous traversons.

Mais je me permets de lever une inquiétude, qui est celle des artistes, des compagnies qui sont en dehors des radars. Qui n'étaient pas subventionnés jusqu'ici, qui démarraient leur activité, qui étaient émergents, et dont la crise sanitaire a coupé un développement qui pouvaient s'avérer prometteur.

D'autres collectivités, je pense ici à Lyon par exemple, ont fait le choix d'un fonds d'urgence pour la culture, qui permet à ses acteurs de déposer un dossier d'aide exceptionnel. Il s'agissait de structures parfois déjà subventionnées, mais pour lesquelles les ressources propres s'effondrent d'un coup. Ou d'acteurs, comme je le disais, hors du champ d'intervention habituel de la collectivité.

Nous savons que la collectivité ne peut pas tout. Nous savons aussi les services du Pôle Culture attentifs aux difficultés des associations qu'ils suivent.

Mais un signal envoyé en ce sens à l'ensemble du monde culturel de la ville, et pour sortir du champ de ce conseil, vous m'en excuserez, de la métropole, l'ensemble de ce monde culturel donc, y compris ceux qui peuvent être en marge des circuits d'aides publiques traditionnels, serait à notre sens une belle initiative. C'est pourquoi nous faisons la proposition, en dehors des reconductions des contributions et subventions que nous votons ensemble ici, la création d'un fonds de ce type, un fonds local d'urgence pour la culture.

Cette crise n'est pas terminée loin de là, ses conséquences sont encore devant nous, et il n'est pas trop tard pour que nous décidions collégialement une mesure de ce type.

Intervention de Pauline Schlosser

Sur le CCAS

Monsieur le Maire, Cher-ère-s collègues,
La maison brûle et vous regardez ailleurs.

Ou plutôt, notre pays prend l'eau et nous nous acharnons à ne rien voir, à ne rien changer. Les alertes sur l'accroissement de la précarité restent lettre morte à Metz, si j'en juge au budget réservé au CCAS.

Pas de son, pas d'image : on reconduit le budget à l'identique, sans anticiper sur les conséquences ravageuses de l'épidémie sur nos concitoyens les plus modestes.

Quand la Fondation Abbé Pierre parle « d'une bombe à retardement »

Quand les demandes d'aide au Secours populaire ont augmenté de 45%.

Quand le nombre de bénéficiaires du RSA augmente de 10%.

Et quand le Secours Catholique de Metz n'arrive à acheter des locaux nulle part en ville...

Que nous proposez-vous ?

De procéder au recrutement urgent de 20 policiers municipaux supplémentaires !
Metz, 33ème ville de France, se retrouve dans le TOP 5 du nombre de policiers par habitant !

Dans un contexte où les Messines et les Messins souffrent !

Dans un contexte où l'état d'urgence sanitaire impose un couvre-feu à 18 heures !

Et alors que la ville devrait conduire une politique sociale efficace et pro-active face à l'urgence absolue des personnes les plus vulnérables.

Monsieur le Maire, nos marges seront restreintes, particulièrement en fonctionnement.

Vous ne pouvez plus raisonner comme si vous étiez encore en campagne électorale, comme si rien ne se passait autour de vous.

Monsieur le Maire, c'est avec gravité et responsabilité que je vous demande, non pas de renoncer aux 20 policiers municipaux, c'est déjà voté, J'ai aussi bien saisi en écoutant votre adjoint aux finances que votre priorité, en pleine crise sanitaire était de vous désendetter, mais je vous demande d'envisager une rallonge de subvention pour le CCAS dans le cadre du budget supplémentaire 2021.

Cette décision honorerait notre conseil.

Elle serait un signal fort adressé aux Messines et aux Messins, qui attendent beaucoup de nous dans cette période si incertaine.

Je vous en remercie.

Intervention de Danielle Bori

Sur le budget

Monsieur le Maire votre premier budget primitif répond plus à une posture idéologique bien à droite qu'aux besoins des Messines et des Messins dans cette période de crise exceptionnelle.

D'abord, on trouve dans le Budget prévisionnel et à plusieurs reprises des contre-vérités sur la situation de la ville, c'est votre stratégie. Elle est inélégante, mais c'est la vôtre.

Je parlais de contre-vérités sur la situation de la ville et je vais prendre quelques exemples, et là aussi, on pourra vérifier l'exactitude de mes propos.

Sur la situation financière que vous avez présentée alarmante, propos démentis par la chambre régionale des comptes, dans son rapport, selon la presse, fait état d'une bonne gestion, d'investissements structurants réalisés et de marges de manœuvre.

Sur l'état du patrimoine que vous présentez comme un champs de ruine, l'exemple des luminaires vétustes et dangereux dont a fait état votre 2e adjointe le 17 décembre, qui en changeant de camp oublie son objectivité et se croit obligée de dénigrer le passé auquel elle a participé, l'évolution des investissements est confirmée par les magistrats de la CRC qui soulignent l'importance des investissements de 2013 à 2018 pour la rénovation de l'éclairage urbain pour un montant de 8,9 euros avec une baisse de la consommation d'énergie de 20%.

Enfin, c'est étrange parce que si vous continuez à penser que la situation est catastrophique, vous n'y apportez aucuns moyens supplémentaires. Poursuite et reconduction sont les mots qui reviennent le plus fréquemment sur les lignes de ce document.

En effet, rien de plus pour les luminaires dont nous venons de parler, rien de plus pour les écoles,

Enfin, ce budget est complètement déconnecté des urgences qui s'imposent par la crise actuelle. Alors que la crise sociale et économique touche et touchera durablement nos concitoyens, que l'urgence climatique est toujours plus forte, ce budget est sans véritables cibles d'actions prioritaires.

Vous répondez police municipale et vidéo-surveillance, c'est non seulement inefficace pour lutter contre la délinquance, mais surtout non prioritaire dans les circonstances actuelles. Si ce n'est du dogme, ça y ressemble beaucoup.

Vous allez nous dire que les élections sont passées par là et que les électeurs ont choisi, certes de seulement 197 voix, je le rappelle tout de même, et que vous êtes légitime à appliquer votre programme certainement aussi. Mais la qualité d'un homme politique ne réside-t-elle pas dans sa capacité à adapter sa copie quand le contexte change sous une forme aussi inédite ? Visiblement pour vous, c'est non.

Pourtant d'autres choix sont possibles :

Pour tout de suite, et maintenant, en procurant un bouclier social avec le renforcement des moyens du CCAS et la prise en charge les fournitures scolaires, une aide directe aux familles

Pour l'avenir en investissant dans une cuisine centrale qui permet de répondre aux besoins alimentaires pour tous les enfants scolarisés ou en crèche et particulièrement ceux des familles les plus fragiles qui vont augmenter si on en croit les chiffres (1million de personnes supplémentaires risquent de rejoindre les 9 millions déjà sous le seuil de pauvreté).

Mais qui permet aussi d'apporter une réponse à la question fondamentale de l'alimentation, qui se trouve à la croisée de tous les enjeux économiques écologiques et sociaux pour notre population pour les agriculteurs pour l'ensemble de notre territoire.

Je vous remercie.

UNIS
unis@metz2020.fr